

LES RISQUES MAJEURS À PIERRE-BÉNITE



ÉCOLE NON !



ENTRER



FERMER



ÉCOUTER



FEU NON !



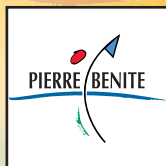
ELECTRICITÉ, GAZ



TÉLÉPHONE NON !

Document d'information communal sur les risques majeurs

A CONSERVER



4

LES RISQUES MAJEURS

- > le risque industriel...4
- > le transport de matières dangereuses...5
 - > les périmètres de risques... 6
 - > la rupture de barrage...8
 - > inondation...8
 - > le risque nucléaire...10
- > les risques météorologiques...10
 - > les pandémies grippales...11
 - > les mouvements de terrain...11

12

LES RECOMMANDATIONS

- > Prévenir les risques...12
 - > En cas d'alerte...13
 - > Les bons réflexes...14

20

COORDONNÉES

SOMMAIRE

ÉDITO



“ Le guide des risques majeurs vous informe des bons réflexes à adopter en cas de danger. Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver en cas d'alerte.

Mireille Elmalan, Maire de Pierre-Bénite



“ Connaître les bons réflexes à adopter en fonction de chaque type d'accidents majeurs, c'est aider les secours et se donner toutes les chances de les appréhender sans danger.

*Christophe Beau, chef du centre d'intervention
des sapeurs pompiers de Pierre Bénite*



“ L'implication de tous les habitants est essentielle, c'est en s'informant sur les risques que nous pouvons les anticiper.

*Marc Michel, Manager des Risques
à la mairie de Pierre-Bénite*



“ Nous assurons une sécurité physique et affective des enfants dans les différents accueils et activités scolaires proposés.

*Miren Servonnet
Adjointe aux politiques éducatives*

Les risques majeurs à Pierre-Bénite



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un accident industriel se traduit par une fuite de gaz toxique, une explosion ou un incendie. À Pierre-Bénite, nous sommes confrontés avant tout au risque toxique. Les sites industriels les plus dangereux sont encadrés par une réglementation stricte. Ainsi, plusieurs sites concernent Pierre-Bénite et sont soumis à la directive Seveso seuil haut :

- Arkema à Pierre-Bénite
 - le Port Edouard Herriot à Gerland
 - Arkema, Rhodia, Blue Star et Huntsman à Saint-Fons.
- Parmi les événements les plus significatifs dans l'agglomération : la catastrophe de Feyzin en 1966, la pollution du Rhône à Pierre-Bénite en 1976 ou l'incendie du port Edouard Herriot en 1987.



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Pierre-Bénite est exposée au transport de matières dangereuses par la route (A7, A45, RD 15), par canalisations (gaz naturel), par voies ferrées et par le fleuve (Rhône).

Parmi les événements les plus significatifs dans la région : incendie d'une barge au Port Édouard Herriot en 1991, accident de la circulation routière aux Eparres (38) en 1993, accident ferroviaire à Chavanay (42) en 1992, explosion de camions-citernes à Dagneux (01) en 2007...



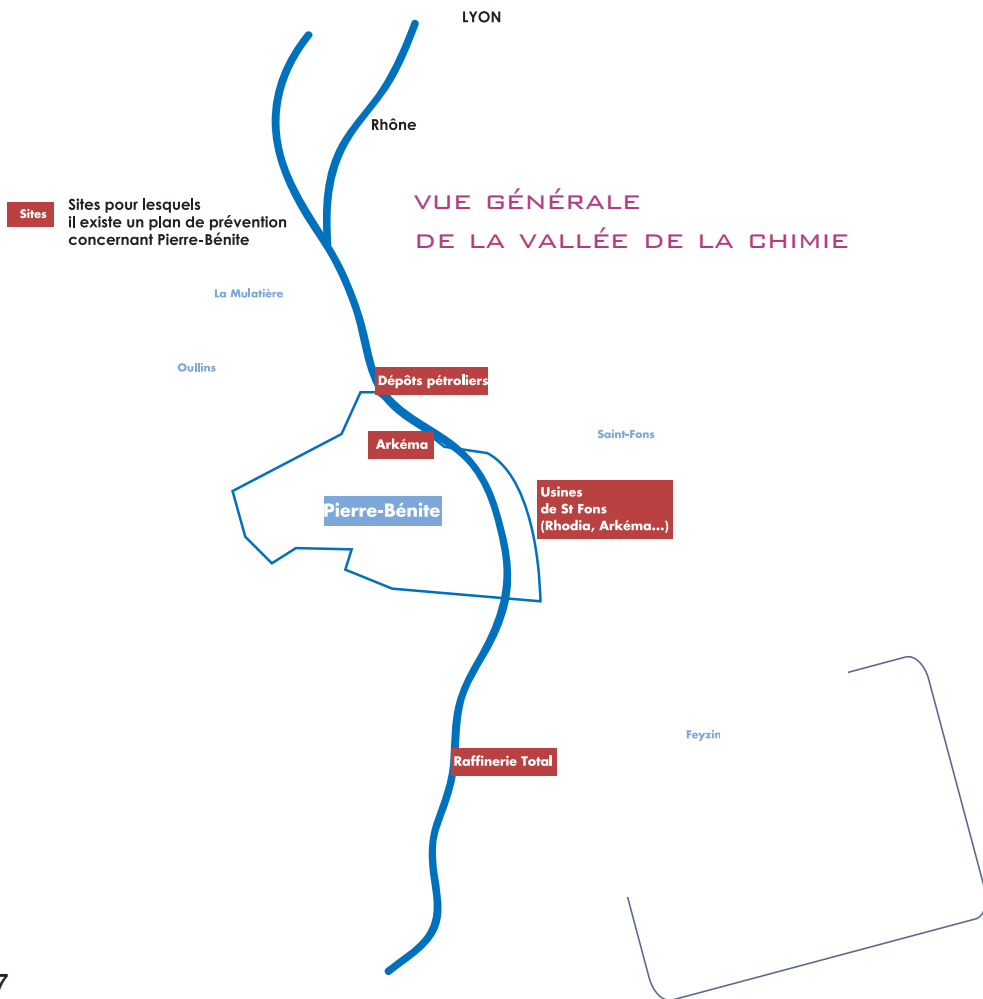
ins



Les périmètres de risques

La carte ci-contre fait figurer les secteurs faisant l'objet de protections particulières concernant les risques technologiques.

Selon les périmètres, les contraintes en terme d'urbanisme sont plus ou moins fortes. Dans la zone de protection rapprochée, il est ainsi interdit de lancer un nouveau programme de construction à destination de commerces, d'habitations, de services ou une industrie dont l'activité apporte un risque technologique susceptible d'étendre le périmètre de la zone.



LA RUPTURE DE BARRAGE

Une rupture du barrage de Vouglans (situé dans le Jura) provoquerait une brusque élévation du niveau des eaux et la submersion d'une partie de la ville. Ce risque a une probabilité extrêmement faible et l' "onde de submersion" toucherait la commune entre 10 h et 13h50 après la rupture du barrage.
L'événement le plus significatif en France : la rupture du barrage de Malpasset qui a inondé la ville de Fréjus en 1959.



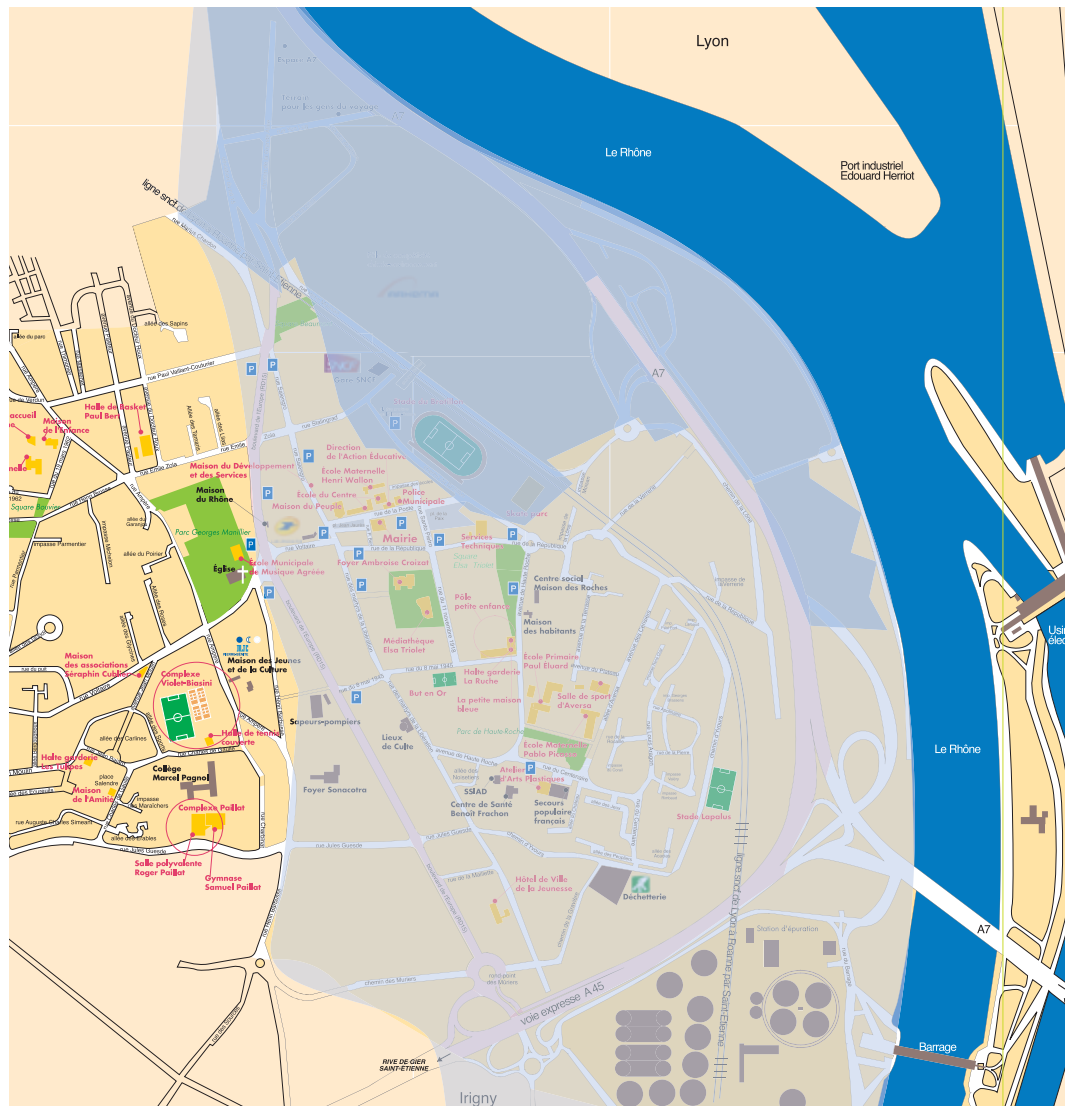
LES INONDATIONS

Lors d'une crue, une partie de Pierre-Bénite peut être inondée par un débordement du Rhône ou par une remontée de la nappe phréatique.

La commune peut aussi être touchée par des inondations dues à l'eau pluviale en cas d'orage de forte intensité.

Parmi les événements les plus significatifs dans l'agglomération : les crues historiques du Rhône en 1856, 1910, 1928 et 1944.

carte des inondations



 Zone inondable
(crue du Rhône)

 Zone submergée
en cas de rupture de barrage



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Il n'y a pas d'installation nucléaire dans le département du Rhône. Les centrales les plus proches se trouvent à St-Alban (Isère) et à St-Vulbas (Ain). En cas d'accident nucléaire, suivez la procédure de confinement énoncé à la rubrique des risques industriels.

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Comme presque toutes les communes de France, Pierre-Bénite peut être confrontée à des vents violents, des chutes de neige, un grand froid, une canicule ou à une sécheresse. La carte de vigilance est consultable sur www.meteofrance.fr





LES PANDÉMIES GRIPPALES

Il s'agit d'une épidémie de grippe de grande ampleur à l'échelle internationale.
L'événement le plus significatif : l'épidémie de grippe espagnole en 1917. Le risque de grippe aviaire, nouvellement recensé, fait l'objet de consignes de prévention (p19)

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Certains secteurs de Pierre-Bénite sont exposés à un risque de glissement de terrain, notamment aux abords de l'hôpital Lyon-sud. Il existe également une ancienne carrière à ciel ouverte près du cimetière. Parmi les événements les plus significatifs dans l'agglomération : éboulement de la colline de Fourvière en 1930, éboulement de la colline de la Croix-Rousse en 1932 et le 12 février 1977.

Les recommandations

PRÉVENIR LES RISQUES

SOS alerte :

La Mairie est dotée d'un serveur d'alerte téléphonique qui diffuse un message annonçant le danger et les consignes à suivre à tous les habitants.

Pensez à vous inscrire gratuitement à SOS Alerte au 04 78 86 62 62



NUMÉRO INFO

Constituer un "KIT"

Vous pouvez anticiper une mise à l'abri dans votre domicile en constituant à l'avance un "kit" avec le matériel nécessaire :

- poste radio FM portable
- lampe de poche
- rouleaux adhésifs - chiffons - ciseaux
- piles
- eau



ÉCOUTER

Informations

Mieux s'informer c'est aussi prévenir. Vous pouvez consulter le site internet www.pierrebenite.fr (rubrique infos pratiques/risques majeurs)



INFORMATIONS

Un état des risques, disponible gratuitement en Mairie, permet d'informer les nouveaux locataires et nouveaux acquéreurs des risques sur la commune.

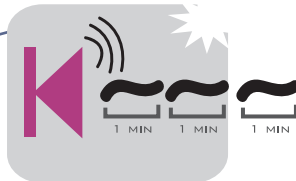
Conserver ce guide afin de vous reporter aux informations nécessaires en cas de besoin.

Les cartes des risques présentées dans ce guide sont mentionnées à titre indicatif. Pour connaître les périmètres réglementaires, consultez le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs au service environnement de la mairie. (Tél. 04 78 86 62 89)

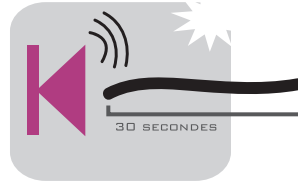
Sirène d'alerte :

En cas d'accident majeur la sirène retentit durant 3 fois 1 minute entrecoupée par des espaces de 5 secondes. La sirène est testée chaque premier mercredi du mois. Elle est écoutable par téléphone au 0800 50 73 05.

En fin d'alerte la sirène émet un son de 30 secondes en continu.



ALERTE SONORE



FIN D'ALERTE

L'alerte est également diffusée par les médias (radio, TV). Exemple sur 103,4.

Engin Mobile d'Alerte :

L'alerte peut être relayée par un véhicule muni d'un haut-parleur qui diffuse un message dans les quartiers de la commune.

SOS alerte :

Vous pouvez être averti par téléphone si vous êtes inscrit à "sos alerte" (lire ci-contre).



Les bons réflexes



LES ACCIDENTS INDUSTRIELS

faire !



ENTRER

Se protéger d'un éventuel nuage toxique :

> se confiner, ou à défaut se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre).

> fermez tout : baisser les volets, calfeutrer ouvertures, aérations, climatisation avec des serpillères et du scotch, arrêtez la ventilation (VMC)...

> Éloignez vous des fenêtres



FERMER

S'informer

> Écoutez la radio : France Inter sur 99,8 ou 101.1 FM ou France Info sur 103,4 ou 105,4.

Ces radios diffusent des informations sur la nature du risque, l'évolution de la situation et les consignes à respecter.



ÉCOUTER

ne pas faire !



ÉCOLE NON !

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

> Les enseignants connaissent les consignes, ils se chargent de mettre vos enfants en sécurité.



TÉLÉPHONE NON !

Ne pas téléphoner

> Il est indispensable de laisser les lignes téléphoniques libres pour les services de secours



FEU NON !

Ne pas fumer

> Éviter toute flamme ou étincelle



LA RUPTURE DE BARRAGE



SE METTRE EN HAUTEUR



ÉCOLE NON !



ÉCOUTER



TÉLÉPHONE NON !



ELECTRICITÉ, GAZ

- > Couper le gaz et l'électricité
- > Ne pas prendre l'ascenseur
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- > Gagner rapidement les hauteurs les plus proches
- > Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour redescendre
- > Penser à écouter la radio

LES INONDATIONS



MONTER

- > Monter à l'étage
- > Ne pas s'engager sur une route inondée
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- > Faire des réserves d'eau potable
- > Mettre au sec les meubles, objets, produits...

Après

- > Aérer et désinfecter les pièces
- > Ne remettre gaz et électricité que si l'installation est sèche.
- > Chauffer dès que possible

LES TEMPÊTES



ENTRER



FERMER



ÉCOUTER



ELECTRICITÉ, GAZ

- > Fermer portes et fenêtres
- > Débrancher les appareils électriques en cas d'orage
- > Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- > Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.

Chutes de neige abondantes :

- > Éviter de prendre la route
- > Ne pas stationner sous les lignes électriques
- > S'abriter sous un toit solide
- > Ne pas monter sur un toit pour déneiger





LA CANICULE

- > Porter des vêtements légers
- > Rester dans des lieux frais et aérés
- > Boire de l'eau fraîche en abondance (1 litre et demi par jour)
- > Éviter les efforts physiques
- > Éviter de sortir entre 10h et 16h
- > Utiliser fréquemment un brumisateur, prendre des douches régulières
- > Lieux climatisés : médiathèque, foyer Ambroise Croizat et salle du Conseil Municipal
- > Personnes âgées : inscrivez-vous au dispositif de prévention de la mairie au 04 78 86 62 75

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



FERMER



ÉCOLE NON !



ÉCOUTER



TÉLÉPHONE NON !



ELECTRICITÉ, GAZ

> Fuir latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

> Si vous êtes à l'extérieur, rentrez dans le bâtiment le plus proche.

Après le mouvement de terrain

> Coupez l'eau, l'électricité et les gaz

> Éloignez vous de la zone dangereuse

> Attendez les consignes des autorités



LA GRIPPE AVIAIRE

> Tous les propriétaires d'oiseaux détenus en captivité doivent prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage

> Tous les propriétaires d'oiseaux détenus en captivité (sauf ceux maintenus en permanence à l'intérieur d'habitation) doivent les déclarer à la Mairie

En cas de découverte d'un oiseau mort :

> Ne pas toucher l'oiseau

> Appeler la Mairie au 04 78 86 69 20

Coordonnées pratiques

Consignes de sécurité en ligne

0800 50 73 05 (n°vert)

www.prim.net

Pompiers

18

Police

17

Samu

15

Sapeurs Pompiers de Pierre-Bénite

04 72 66 36 70

Hôtel de Ville

Place Jean Jaurès

Tél. 04 78 86 62 62

Service Environnement

Dossier départemental sur les risques majeurs
consultable au service

11 rue Lucie Aubrac

Tél. 04 78 86 62 89



ÉCOLE NON !



ENTRER



FERMER



ÉCOUTER



FEU NON !



ÉLECTRICITÉ, GAZ



TÉLÉPHONE NON !



MONTER